

République Française**N°2024-105****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ENEDIS PORTANT
EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ SIS AVENUE LÉON BLUM****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 25/06/2024**

RAPPORTEUR : DANIELLE ADOUX COPIN

Par décision n° PC 083 050 20 K0107 en date du 31 mai 2021, Monsieur le Maire a autorisé la société Nexity à construire 69 logements au 922 Avenue Léon Blum.

Ce projet nécessitait une extension du réseau public d'électricité, conformément à l'avis de la société ENÉDIS en date du 15 janvier 2021.

Le bénéficiaire du permis de construire susvisé ayant sollicité le raccordement de sa propriété au réseau d'électricité, la société ENÉDIS a adressé à la Commune, le 29 mars 2024, un projet de convention concernant le financement de ces travaux.

La contribution due par la Commune a été évaluée à 24 917,18 € TTC par la société ENEDIS. Ce montant tient compte d'une réfaction prise en charge par ENEDIS, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40 %.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec la société ENEDIS, jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 32 voix Pour,

Et 5 voix Contre (Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI et René DIES),

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la société ENEDIS portant sur le financement des travaux d'extension du réseau public d'électricité sis Avenue Léon Blum à Draguignan, jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

